

Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Affiché le

ID : 056-215600669-20221207-D2022071201-DE

2022/07/12/01

CCAS
DE
GOURIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE
SEANCE du 7 DECEMBRE 2022**

<p>Date de convocation : 01/12/2022</p> <p>Convocation affichée le : 01/12/2022</p> <p>Nombre de Membres du Conseil d'Administration :</p> <p>En exercice : 12 Mme LE ROUX a démissionné le 30/09/2022</p> <p>Présents : 7 Votants : 9 Procuration(s) : 2</p> <p>Reçu en Préfecture de VANNES le 13/12/2022 Certifié exécutoire le 13/12/2022 Publié ou notifié le 13/12/2022 A GOURIN le 13/12/2022 Le Président, Hervé LE FLOC'H Catherine HENRY Vice Présidente</p> <p>MIS EN LIGNE LE <i>Pas de site internet</i></p>	<p>L'an deux mille vingt-deux, à onze heures trente minutes, le sept décembre, le Conseil d'Administration du CCAS de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gourin sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, président.</p> <p>Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, LE GOFF Jeannine, ROYANT Helen, BAUDET Dannie, LE FUR Annick, GUEGUEN Annick, formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Absent(s) (es) : KERSULEC Louis, GOJJARD Laurine, LE PORT Marie-Thérèse, LE ROUX Christiane, PICARDA Styren, LE FUR Françoise.</p> <p>Procuration(s) : Françoise LE FUR à Catherine HENRY, Marie-Thérèse LE PORT à Dannie BAUDET.</p> <p>Au moyen d'un vote à main levée, à l'unanimité, Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.</p>
--	--

1.SAD / DECISIONS MODIFICATIVES – N°2

Monsieur le Président invite le conseil d'administration à se prononcer sur la proposition de décisions modificatives budgétaires telle que présentée comme suit :

Le tableau des équilibres est repris ci-après :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

012 - Groupe 2	Dépenses afférentes au personnel	24 450,00 €
62118	Autre personnel (remboursement charges personnel administratif Commune)	1 470,00 €
64111	Rémunération principale	11 784,00 €
64511	Cotisation URSSAF	7 000,00 €
6468	Redressement URSSAF (exercices 2019 et 2020)	4 196,00 €
	TOTAL	24 450,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

74	Subventions d'exploitation et participations	24 450,00 €
7488	Subvention Commune	24 450,00 €
	TOTAL	24 450,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, **ADOpte** les décisions modificatives budgétaires.

Pour extrait conforme au registre,
A GOURIN, le 8 décembre 2022

Le Président,
Hervé LE FLOC'H



CCAS
de
Gourin

Le secrétaire de séance,
Catherine HENRY



CCAS
de
Gourin